

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 12 décembre 2023 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T ANCIAUX Christèle	
2 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud ¹	
3 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX-JOUANNET
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
5 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
6 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
7 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
8 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
9 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL PALU
10 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
11 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
12 BOURDEAU	S ARDOUVIN Michel	
13 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
14 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
15 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
17 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
18 ENTRELACS	T COCHET Claire	Pouvoir d'Yves GRANGE
19 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
20 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
21 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
22 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
23 LA BIOLLE	T DA SILVA LOPES Philippe	
24 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
25 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	S MAITRE-WILDAY Andrew	
26 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	Arrivé après la 7 ^{ème} délibération
27 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
28 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
29 MERY	T FONTAINE Nathalie	
30 MERY	T ROULET Stéphane	
31 MOTZ	T CLERC Daniel	
32 MOUXY	T FILIPPI Laurent	
33 MOUXY	T RAVANNE Catherine	
34 ONTEX	T CARRIER Christiane	
35 PUGNY CHATENOD	S MICHEL Thierry	
36 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
37 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
38 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
39 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
40 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
41 TREVIGNIN	S FAYOLLE Dominique	
42 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
43 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
44 VOGLANS	T BERNON Martine	
45 VOGLANS	T MERCIER Yves	Pouvoir de thibaut GUIGUE

23 communes présentes

Absents excusés :

CHANAZ	HUSSON Yves
CONJUX	SAVIGNAC Claude
GRESY-SUR-AIX	POURCHASSE Patrick
LE BOURGET-DU-LAC	RAMEL Sandrine

¹ Sorti de la salle pour le vote de la 22^{ème} délibération relative au compte administratif 2023 du budget Camping

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 5 décembre 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 42 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 44 présents et 10 procurations.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 39 Année : 2023
Exécutoire le : **20 DEC. 2023**
Publiée / Notifiée le : **20 DEC. 2023**
Visée le : **19 DEC. 2023**

TRANSITION ENERGETIQUE **Complément de subvention à l'association Eau et Soleil du Lac**

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, approuvé par délibération du 14 janvier 2020, Grand Lac s'est engagé à agir pour la transition écologique à travers un catalogue de 134 actions à mener sur une période de 6 ans.

La communauté d'agglomération s'appuie sur les acteurs clé en lien avec le territoire pour décliner de manière opérationnelle les actions de transition. Dans ce cadre, elle a délibéré en mars 2023, en faveur de subventions aux associations compétentes sur cette thématique. La communauté d'agglomération a notamment subventionné l'association citoyenne Eau et Soleil du Lac afin qu'elle puisse mener sur le territoire de Grand Lac des projets de production d'énergie renouvelable, notamment solaire photovoltaïque et hydroélectrique.

Grâce à cette subvention d'un montant de 5000 €, et aux anciennes participations financières de Grand Lac en 2022, l'association citoyenne a pu déployer son premier projet photovoltaïque sur la maternelle de Grésy-sur-Aix. Actuellement, d'autres projets photovoltaïques sont en préparation, notamment sur l'espace Puer à Aix-les-Bains.

L'association étudie actuellement la possibilité de remettre en fonction les installations hydrauliques du Nant Varon, au Bourget-du-Lac, afin de réaliser une petite centrale hydro-électrique. Ce projet demande de nombreuses études, notamment environnementales, afin qu'il puisse voir le jour dans des conditions optimales, à la fois en termes de production d'énergie mais également de protection du milieu naturel.

Suite à des discussions avec la Direction Départementale des Territoires, et l'Office National de la Biodiversité, des études supplémentaires devront être réalisées afin de réaliser une campagne d'inventaire Faune Flore estivale. Cette étude a un coût de 5 450 € HT, qu'il était difficile d'estimer lors de la première demande de subvention en mars 2023, le coût des études s'ajustant en fonction de l'avancée des projets.

Ainsi, l'association citoyenne Eau et Soleil du Lac sollicite la communauté d'agglomération afin de compléter la subvention initialement versée, avec un ajout de 5 450 €, ce qui leur permettrait de pouvoir réaliser cette étude sans difficulté.

Les crédits sont inscrits au budget 2023 en section de Fonctionnement - service 162 Transition énergétique. De plus, l'association Eau et Soleil du Lac rendra compte de l'avancée du projet à la communauté d'agglomération Grand Lac dans le cadre du suivi des organismes financés.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la subvention aux associations précitée,
- APPROUVE le versement du complément de subvention précité,

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 45
- Présents et représentés : 55
- Votants : 55
- Pour : 55
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 12 décembre 2023

Le Président,
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance
Julie NOVELLI

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 39 : Complément de subvention à l'association Eau et Soleil du Lac - -

Date de transmission de l'acte : 19/12/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 19/12/2023

Numéro de l'acte : d4813 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20231212-d4813-DE

Date de décision : 12/12/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement

